

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 1/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

*1.1. Identificateur de produit

Nom commercial/désignation:

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Autres moyens d'identification:

Vuse ePod Saveur Mangue Ice 18mg

NV22-POD-1761

UFI:

0C7M-C7E9-5821-THKF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange:

E-liquides pour cigarettes électroniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur):

TDR d.o.o

Obala Vladimira Nazora 1

52210 Rovinj

Croatia

Téléphone: +385 98390568

Courriel: sds-eliqoid@bat.com

Importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse:

noSmoky (Supper GmbH)

St. Klemensstrasse 10

CH-2544 Bettlach

Tel. +41 (0)32 621 69 10

info@nosmoky.ch

Numéro de revers: 8113

Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (courriel): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse) ; depuis l'étranger: +41 44 251 51 51 ; Urgences sanitaires: 144 ; Appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]:

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité aiguë (voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	Méthode de calcul.
Dangereux pour le milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.
	à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 2/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Nicotine (ISO); acide benzoïque; furanéol; limonène (d-); caryophyllène

Mentions de danger pour les dangers pour la santé

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

Mentions de danger pour les dangers pour l'environnement

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Intervention

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Élimination

P501	Éliminer la cartouche usagée conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.
------	---

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisants:

Identificateurs de produit	Nom de la substance Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Concentration
No CAS: 51115-67-4 No CE: 256-974-4	2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide Acute Tox. 4 (H302) Attention	2 - < 4 % en poids
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3 No REACH: 01-2120066934-47-0000	Nicotine (ISO) Acute Tox. 2 (H330, H310, H300), Aquatic Chronic 2 (H411) Danger	0 - ≤ 1.6 % en poids
No CAS: 65-85-0 No CE: 200-618-2 No REACH: 01-211945536-33-0000	Acide benzoïque Eye Dam. 1 (H318), STOT RE 1 (H372), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	0 - ≤ 1.6 % en poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 3/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

No CAS: 87-44-5 No CE: 201-746-1 No REACH: 05-2116409965-36-0000	Caryophyllène Aquatic Chronic 4 (H413), Asp. Tox. 1 (H304), Skin Sens. 1B (H317) Danger	0 – < 0.5 % en poids
No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3 No REACH: 01-2119548408-32-0000	Acétate d'isopentyle Flam. Liq. 3 (H226) Attention	0 – < 0.5 % en poids
Identificateurs de produit	Nom de la substance Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Concentration
No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5 No REACH: 01-2119529223-47-0000	Limonène (d-) Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1B (H317) Danger	0 – < 0.25 % en poids
No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8 No REACH: 01-2120754473-52-0000	Furanéol Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1A (H317) Danger	0 – < 0.25 % en poids
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4 No REACH: 01-2119475103-46-0000	Acétate d'éthyle Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger	0 – < 0.1 % en poids
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2 No REACH: 01-2119472545-33-0000	Oxyde de diphenyle Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319) Attention	0 – < 0.1 % en poids
No CAS: 110-19-0 No CE: 203-745-1	Acétate d'isobutyle Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336) Danger	0 – < 0.1 % en poids
No CAS: 123-86-4 No CE: 204-658-1 No REACH: 01-2119485493-29-0000	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336) Attention EUH066	0 – ≤ 0.01 % en poids
		Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Éloigner la victime de la zone de danger. Retirer les vêtements contaminés et imprégnés. En cas d'inconscience avec respiration normale, placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsions. Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Avertissement au secouriste: veiller à sa propre protection!

Après inhalation:

Assurer un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées, puis consulter un ophtalmologue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 4/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Après ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Pas de réanimation par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un ballon d'insufflation ou un respirateur.

Protection du secouriste:

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Le secouriste ne doit pas pratiquer de respiration artificielle directe. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

En cas d'exposition à de grandes quantités de produit, une intoxication aiguë à la nicotine peut survenir, avec des symptômes tels que nausées, salivation excessive, douleurs abdominales, diarrhée, transpiration, maux de tête, vertiges, troubles de l'audition et faiblesse. Dans les cas extrêmes, ces symptômes peuvent être suivis d'une dépression du système nerveux central, avec confusion, hypotension, pouls rapide, faible ou irrégulier, difficultés respiratoires, prostration, collapsus circulatoire et convulsions terminales.

Si le produit est chauffé à plus de 130 °C, des produits de décomposition dont le formaldéhyde et d'autres composés carbonylés peuvent se former. L'exposition à ces substances peut provoquer une irritation des yeux, du nez et de la gorge, congestion ou écoulement nasal, maux de tête, maux de gorge, oppression thoracique, éruption cutanée, difficultés respiratoires, sifflements et/ou crises d'asthme fréquentes et graves. Dans les cas graves, une hypotension, une arythmie, une respiration irrégulière et une perte de connaissance peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RÉSERVÉ AU PERSONNEL MÉDICAL: en cas d'intoxication grave à la nicotine, si les voies respiratoires sont protégées, l'administration de charbon actif doit être envisagée. NE PAS administrer d'antiacides; les conditions alcalines favorisent l'absorption de la nicotine. Surveiller la respiration et maintenir la circulation.

Les symptômes cholinergiques peuvent être traités par l'atropine.

RÉSERVÉ AU PERSONNEL MÉDICAL: en cas d'intoxication grave au formaldéhyde (voir ci-dessus les circonstances dans lesquelles cela peut se produire par dégradation du produit à haute température), retirer les vêtements et laver abondamment à l'eau. Le formaldéhyde en solution est corrosif et, à l'état gazeux, irritant et très réactif. Les yeux doivent être rincés avec du sérum physiologique ou un cristalloïde équivalent, idéalement sous couvert d'un anesthésique local. La présence de formaldéhyde dans l'organisme peut être détectée à l'aide d'un test épicutané. Comme l'intoxication peut entraîner des complications mettant en jeu le pronostic vital, il est important de consulter immédiatement un médecin en cas de suspicion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction sèche, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau plein

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

À chaud, le produit dégage des vapeurs inflammables. La vapeur est plus lourde que l'air et peut se déplacer au niveau du sol; inflammation à distance possible.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x), formaldéhyde

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni dans les eaux de surface.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 5/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

6.1.1. Pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Précautions individuelles:

Ne pas pénétrer sans autorisation dans les zones de stockage, de manipulation et de production.

Équipement de protection:

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Procédures d'urgence:

Ne pas marcher sur le produit répandu et éviter tout contact. Ventiler la zone concernée si cela peut se faire sans danger.

Évacuer immédiatement la zone de danger et suivre les procédures d'urgence du lieu de travail.

6.1.2. Pour les intervenants

Équipement de protection individuelle:

Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ni dans les égouts. Recueillir et confiner les déchets.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement:

Couvrir les bouches d'égout.

Pour le nettoyage:

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

Autres informations:

Traiter le matériau récupéré conformément à la rubrique relative à l'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Manipulation sûre: voir rubrique 7 Équipement de protection individuelle: voir rubrique 8 Élimination: voir rubrique 13

Produits de décomposition en cas d'incendie: voir rubrique 5.

6.5. Informations complémentaires

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Conseils pour une manipulation sans danger:

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Éviter: contact cutané, contact oculaire, inhalation.

Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes: 50 °C / 122 °F. Porter un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Il est recommandé de concevoir tous les procédés de travail de sorte que ce qui suit soit exclu: acides forts, substances fortement oxydantes

Mesures de prévention des incendies:

À chaud, le produit dégage des vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et forment des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart des sources de chaleur (par ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Conseils d'hygiène générale au travail

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Maintenir le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Confiner les fuites ou déversements dans des armoires à bacs amovibles. Tenir à l'écart de: chaleur, rayonnement UV/lumière du soleil. Ne pas stocker à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F. Garder sous clef et hors de portée des enfants.

Exigences concernant les locaux et récipients de stockage:

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le ciel gazeux de systèmes fermés. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une ventilation suffisante de la zone de stockage.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart de: acides forts, substances fortement oxydantes

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 - Liquides combustibles ne pouvant être affectés à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 6/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

aucune des classes de stockage ci-dessus

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Respecter la fiche technique. Respecter le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite d'exposition professionnelle à long terme ② Valeur limite d'exposition professionnelle à court terme ③ Valeur instantanée ④ Procédures de surveillance et d'observation ⑤ Remarque
WEL (GB)	Nicotine (ISO)	① 0.5 mg/m ³
	No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	② 1.5 mg/m ³ ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)
IOELV (EU)	Nicotine (ISO)	① 0.5 mg/m ³ ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)
IOELV (EU)	Acétate d'isopentyle	① 50 ppm (270 mg/m ³)
	No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	② 100 ppm (540 mg/m ³)
WEL (GB)	Acétate d'isopentyle	① 50 ppm (270 mg/m ³) ② 100 ppm (541 mg/m ³)
WEL (GB)	Acétate d'éthyle	① 200 ppm (734 mg/m ³)
	No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4	② 400 ppm (1,468 mg/m ³)
IOELV (EU)	Acétate d'éthyle	① 200 ppm (734 mg/m ³) ② 400 ppm (1,468 mg/m ³)
WEL (GB)	Oxyde de diphenyle	① 1 ppm (7 mg/m ³)
	No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	② 2 ppm (14 mg/m ³)
IOELV (EU)	Oxyde de diphenyle	① 1 ppm (7 mg/m ³) ② 2 ppm (14 mg/m ³)
WEL (GB)	Acétate d'isobutyle	① 150 ppm (724 mg/m ³)
	No CAS: 110-19-0 No CE: 203-745-1	② 187 ppm (903 mg/m ³)
IOELV (EU)	Acétate d'isobutyle	① 50 ppm (241 mg/m ³) ② 150 ppm (723 mg/m ³)
MEL/OES (GB)	Acétate de n-butyle	① 150 ppm (724 mg/m ³)
	No CAS: 123-86-4 No CE: 204-658-1	② 200 ppm (966 mg/m ³)
IOELV (EU)	Acétate de n-butyle	① 50 ppm (241 mg/m ³) ② 150 ppm (723 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs DNEL/PNEC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 7/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Nom de la substance	Valeur DNEL	① Type de DNEL ② Voie d'exposition
Nicotine (ISO)	0.0313 mg/	① DNEL travailleur
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	m ³	② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Nicotine (ISO)	8.6 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3		② Aigu - par inhalation, effets systémiques
Nicotine (ISO)	0.00443 mg/	① DNEL travailleur
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	kg p.c./jour	② Long terme - cutané, effets systémiques
Nicotine (ISO)	0.84 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3		② Aigu - cutané, effets systémiques
Nicotine (ISO)	0.2 mg/cm ²	① DNEL travailleur
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3		② Aigu - cutané, effets locaux
Limonène (d-)	66.7 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5		② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Limonène (d-)	9.5 mg/kg	① DNEL travailleur
No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	p.c./jour	② Long terme - cutané, effets systémiques
Acétate d'éthyle	734 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4		② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Acétate d'éthyle	1,468 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4		② Aigu - par inhalation, effets systémiques
Acétate d'éthyle	734 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4		② Long terme - par inhalation, effets locaux
Acétate d'éthyle	1,468 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4		② Aigu - par inhalation, effets locaux
Acétate d'éthyle	63 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4		② Aigu - cutané, effets systémiques
Oxyde de diphenyle	59 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2		② Long terme - par inhalation, effets systémiques
Oxyde de diphenyle	7 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2		② Long terme - par inhalation, effets locaux
Oxyde de diphenyle	14 mg/m ³	① DNEL travailleur
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2		② Aigu - par inhalation, effets locaux
Oxyde de diphenyle	25 mg/kg p.c./jour	① DNEL travailleur
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2		② Long terme - cutané, effets systémiques
Nom de la substance	Valeur PNEC	① Type de PNEC
Nicotine (ISO)	0.4 µg/l	① PNEC aquatique, eau douce
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 8/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	0.04 µg/l	① PNEC aquatique, eau de mer
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	2.7 mg/l	① PNEC station d'épuration
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	0.00065 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	0.000065 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	0.000321 mg/kg	① PNEC sol
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	3 µg/l	① PNEC aquatique, rejet intermittent
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	14 µg/l	① PNEC aquatique, eau douce
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	1.4 µg/l	① PNEC aquatique, eau de mer
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	1.8 mg/l	① PNEC station d'épuration
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	3.85 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	0.385 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	133 mg/kg	① PNEC empoisonnement secondaire
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	0.763 mg/kg	① PNEC sol, eau douce
Oxyde de diphenyle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	10 mg/l	① PNEC station d'épuration
Oxyde de diphenyle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	0.093 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Oxyde de diphenyle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	0.009 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Oxyde de diphenyle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	0.018 mg/kg	① PNEC sol, eau douce

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de procédés de travail appropriés priment sur les équipements de protection individuelle. Réduire l'exposition aux fumées en maintenant les températures de service

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 9/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

aussi basses que possible, en tenant compte des valeurs limites d'exposition professionnelle et des températures de manipulation sûres (voir rubrique 7). Lorsque cela est réalisable, travailler en système clos. À défaut, une aspiration locale doit être envisagée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:

Protection oculaire appropriée: lunettes-masque. EN 166.

Protection de la peau:

Porter des gants de protection testés (EN ISO 374). Matériau approprié: NBR (caoutchouc nitrile), caoutchouc butyle. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et bien les aérer. Les temps de perméation et les propriétés de gonflement du matériau doivent être pris en considération.

Protection respiratoire:

Si les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou sont insuffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Masques complets/demi-masques/quarts de masque (EN 136/140) Type de filtre: A

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide

Couleur: jaune

Odeur: fruité

Données de base pertinentes pour la sécurité

Paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	≈ 5.1			L'essai a été effectué avec une for
				mulation similaire. en solution aqueu se: 10 %
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point d'éclair	≈ 58.4 °C			L'essai a été effectué avec une for mulation similaire.
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammation	non déterminé			
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	non déterminé			
Pression de vapeur	non déterminé			
Densité de vapeur	non déterminé			
Densité	1.14 g/cm ³			
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Hydrosolubilité	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité dynamique	non déterminé			
Viscosité cinématique	non déterminé			
Paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Épreuve ONU L.2: combustion		75 °C		L'essai de combustion entretenue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 10/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

entretenu

pour les liquides a été effectué (le liqui de ne maintient pas la combustion).
Le résultat est négatif. L'essai a été effectué avec une formulation similaire.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

L'exposition aux UV/à la lumière du soleil, à l'air ou à la chaleur peut entraîner une décoloration du produit.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C / 122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, substances fortement oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si le produit est chauffé à plus de 130 °C, des produits de décomposition dont le formaldéhyde et d'autres composés carbonylés peuvent se former.

Produits de décomposition en cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	LD voie orale:
No CAS: 51115-67-4 No CE: 256-974-4	50 490 - 533 mg/kg (Rat)
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	LD voie orale: 50 5 mg/kg (Harmonised ATE value from CLP Regulation - annexe VI) LD voie cutanée: 50 70 mg/kg (Harmonised ATE value from CLP Regulation - annexe VI) LC Toxicité aiguë par inhalation (poussière/brouillard): 50 0.19 mg/l 4 h (Harmonised ATE value from CLP règlement - annexe VI)
Furanéol	LD voie orale:
No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8	50 2,320 mg/kg (Rat) OECD 401
Oxyde de diphényle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	LD voie orale: 50 2,450 mg/kg (Rat) LD voie cutanée: 50 >7,940 mg/kg (Rabbit)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 11/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Toxicité aiguë par voie orale:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Nicotine (ISO)	LC: 4 mg/l 4 d (fish, Oncorhynchus mykiss (Rainbow
No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	50 arc-en-ciel)) EC: 11 mg/l 3 d (Algae/water plant) 50 EC: 0.24 mg/l 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big 50 puce d'eau))
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	EC: 0.32 mg/l 3 d (Algae/water plant, Pseudokirchneri 50 ella subcapitata) OECD 201 EC: 0.688 mg/l 4 d (fish, Pimephales promelas (fathea 50 tête-de-boule)) OECD 203 EC: 0.307 mg/l 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big 50 puce d'eau)) OECD 202
Caryophyllène	EC: >0.17 mg/l 2 d (crustaceans, Daphnia magna
No CAS: 87-44-5 No CE: 201-746-1	50 (grande puce d'eau)) ErC: >0.033 mg/l 3 d (Algae/water plant, Pseudokirch 50 neriella subcapitata)
Furanéol No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8	EC: 6.8 mg/l 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big 50 puce d'eau)) OECD 202 EC: 194.04 mg/l 3 d (Algae/water plant, Desmodesmu 50 s subspicatus) OECD 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 12/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Nom de la substance	Informations toxicologiques
Oxyde de diphenyle	LC: 4.2 mg/l 4 d (fish, Oncorhynchus mykiss (Rainbo
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	50 truite arc-en-ciel)) LC: 1.96 mg/l 2 d (crustaceans, Daphnia magna (Big 50 puce d'eau)) OECD 202 NOEC: 0.24 mg/l 3 d (Algae/water plant, Pseudokirchner iella subcapitata) OECD 201 ErC: 0.455 mg/l 4 d (Algae/water plant, Pseudokirchn 50 eriella subcapitata) OECD 201

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	Oui, lentement	
No CAS: 51115-67-4 No CE: 256-974-4		
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	Oui, rapidement	
Acide benzoïque	Oui, rapidement	
No CAS: 65-85-0 No CE: 200-618-2		
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	Oui, rapidement	
Caryophyllène	Oui, lentement	
No CAS: 87-44-5 No CE: 201-746-1		
Furanéol No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8	Oui, rapidement	
Acétate d'isopentyle	Oui, rapidement	
No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3		
Acétate d'éthyle No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4	Oui, rapidement	
Oxyde de diphenyle	Oui, rapidement	
No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2		
Acétate d'isobutyle No CAS: 110-19-0 No CE: 203-745-1	Oui, rapidement	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K OW	Facteur de bioconcentration (BCF)
2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide	2.5	
No CAS: 51115-67-4 No CE: 256-974-4		
Acide benzoïque No CAS: 65-85-0 No CE: 200-618-2	1.88	5.3
Limonène (d-)	4.57	690.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 13/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5		
Caryophyllène No CAS: 87-44-5 No CE: 201-746-1	6.23	
Furanéol	0.95	
Nom de la substance	Log K_{OW}	Facteur de bioconcentration (BCF)
No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8		
Acétate d'isopentyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	2.7	28.1
Acétate d'éthyle	0.73	30
No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4		
Oxyde de diphenyle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	4.21	200
Acétate d'isobutyle	2.3	
No CAS: 110-19-0 No CE: 203-745-1		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
2-Isopropyl-N,2,3-triméthylbutyramide No CAS: 51115-67-4 No CE: 256-974-4	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Nicotine (ISO) No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Acide benzoïque No CAS: 65-85-0 No CE: 200-618-2	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Limonène (d-) No CAS: 5989-27-5 No CE: 227-813-5	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Caryophyllène No CAS: 87-44-5 No CE: 201-746-1	—
Furanéol No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Acétate d'isopentyle No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Acétate d'éthyle No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Oxyde de diphenyle No CAS: 101-84-8 No CE: 202-981-2	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 14/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

Acétate d'isobutyle No CAS: 110-19-0 No CE: 203-745-1	Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB de REACH, annexe XIII.
Acétate de n-butyle No CAS: 123-86-4 No CE: 204-658-1	—

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchet dangereux selon la directive 2008/98/CE (directive-cadre déchets). Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ni dans les égouts. Éviter le rejet dans l'environnement.

Options de traitement des déchets

Élimination appropriée / produit:

Élimination des déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux. Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Élimination appropriée / emballage:

Traiter les emballages contaminés comme la substance elle-même.

Autres recommandations d'élimination:

Remise à une entreprise d'élimination agréée.

Élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.

Transport terrestre (ADR/SDR/ RID)	Navigation intérieure (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (OACI- TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
non pertinent			
14.4. Groupe d'emballage			
Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.	Marchandise non dangereuse au sens de ces prescriptions de transport.
14.5. Dangers pour l'environnement			
non pertinent			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
non pertinent			
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
non pertinent			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 15/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

15.1.1. Législation de l'UE

Restrictions d'utilisation:

Restriction d'utilisation selon REACH annexe XVII, no: 3

Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune donnée disponible

Suisse:

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués selon l'OChim en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indication des modifications

1.1.	Identificateur de produit
------	---------------------------

16.2. Abréviations et acronymes

Pour les abréviations et acronymes, voir: guide de l'ECHA sur les exigences d'information et l'évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.20 (tableau des termes et abréviations).

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Umweltbundesamt, <http://webigoletto.uba.de/rigoletto>

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]:

Classes et catégories de danger	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité aiguë (voie orale) (<i>Acute Tox. 4</i>)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	Méthode de calcul.
Dangereux pour le milieu aquatique (<i>Aquatic Chronic 3</i>)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

16.5. Phrases R, H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Date d'impression: 4 Mar 2022

Version: 3

Page 16/16

Vuse ePod Mango Ice 18mg

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de danger	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Informations additionnelles sur les dangers	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6. Conseils de formation

S'assurer que les employés connaissent le risque d'intoxication. Les porteurs d'appareils respiratoires doivent être formés en conséquence.

16.7. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

* Données modifiées par rapport à la version précédente

SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route

Version suisse:

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 4 Mar 2022

Adaptations effectuées par rapport à l'original:

- Rubrique 1.3: importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse, numéro de revers et personne compétente selon l'annexe 2 OChim ajoutés
- Rubriques 1.4 et 4.1: numéros d'urgence remplacés par Tox Info Suisse
- Rubrique 13: indication d'élimination selon OMoD et ORRChim ajoutée
- Rubrique 14: ADR mentionné systématiquement comme ADR/SDR
- Rubrique 15: prescriptions suisses ajoutées
- Rubrique 16: abréviation SDR ajoutée

Remarque pour la Suisse: cette fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les dispositions légales citées sont reprises sans modification. Pour la mise sur le marché en Suisse, l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) s'applique en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008, ainsi que les prescriptions suisses mentionnées ci-dessus. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 proviennent de listes de l'UE et nationales; en Suisse, les valeurs limites de la Suva font foi.